

ÇA SUFFIT !

COLOMBIE : MÉMOIRES DE GUERRE ET DE DIGNITÉ

Photo (couverture du résumé © Jesús Abad Colorado)

ÇA SUFFIT !

COLOMBIE : MÉMOIRES DE GUERRE ET DE DIGNITÉ

© - Centro Nacional de Memoria Histórica.
¡BASTA YA! COLOMBIA: MEMORIA DE GUERRA Y DIGNIDAD
Resumen. Bogotá: Pro-Off Set, 2013.

© - Traduction de l'espagnol par Nelson Vallejo-Gomez
(FMSH, Paris, janvier 2014)

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE NATIONAL DE MÉMOIRE HISTORIQUE

Gonzalo Sánchez Gómez

EDITION ET CORRECTIONS : Joseph Cheer et Régis Guillaume
(SCAC, Ambassade de France Bogota)

TEXTE : Marta Ruiz

COORDINATION DU RAPPORT : Martha Nubia Bello

ASSISTANCE DE COORDINATION : Lina Maria Diaz

CHERCHEURS : Andrés Suarez, Fernando Gonzales SJ, Rodrigo Uprimny, Pilar Riaño, Patricia Linares, María Emma Wills, Jesús Abad Colorado, Cesar Caballero, Iván Orozco, León Valencia, María Victoria Uribe, Paula Andrea Ila, Luis Carlos Sánchez, Teófilo Vásquez, Nubia Herrera, Absalón Machado, Pilar Gaitán, Jorge Restrepo, Tatiana Rincón, Álvaro Camacho.

CONSEIL INTERNATIONAL DE CONSULTATION : Mo Bleeker, Daniel Pécaut, Adam Isaacson, Elizabeth Lira, Virginie Bouvier, Julian Artacho.

CONSEILLERS : Álvaro Villarraga, María Teresa Ronderos, María Isabel Cristina Gonzales Moreno, Mario Aguilera, Rocío Londoño, Donny Meertens, Yamile Salinas.

CENTRE NATIONAL DE MÉMOIRE HISTORIQUE

CONSEIL DE DIRECTION

PRÉSIDENT

Gabriel Vallejo, directeur du département pour la Prospérité Sociale

MINISTRE DE CULTURE, Mariana Garcés

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, María Fernanda Campo Saavedra

MINISTRE DE JUSTICE ET DU DROIT, Alfonso Gómez Méndez

DIRECTRICE DE L'UNITÉ POUR L'ATTENTION ET LA RÉPARATION INTÉGRALE DES VICTIMES

Paula Gaviria Betancur

REPRÉSENTANTS D'ORGANISATIONS DE VICTIMES

Félix Tomas Bata Jiménez, Blanca Berta Rodríguez Peña

INDICE

PRÉAMBULE	7
DISCOURS DE REMISE OFFICIELLE DU RAPPORT GÉNÉRAL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE	9
PROLOGUE AU RAPPORT	14
QUI EST CONCERNÉ PAR LA GUERRE ?	15
DÉGRADATION ET RESPONSABILITÉS	16
PLURALISME ET DISSENSION : RISQUE OU ATOUT ?	17
L'ESSOR DE LA MÉMOIRE	18
RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE MÉMOIRE HISTORIQUE	19
DROIT À LA VÉRITÉ	20
DROIT À LA JUSTICE	21
DROIT À LA RÉPARATION	21
GARANTIES POUR NON RÉPÉTITION	22
RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT NATIONAL ET AUX DÉLÉGATIONS LOCALES POUR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE, AUX CENTRES ÉDUCATIFS ET UNIVERSITAIRES AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL	23
RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA PAIX	24
ANNEXE AU RAPPORT : STATISTIQUES DU CONFLIT ARMÉ EN COLOMBIE	26
KIDNAPPINGS	26
MINES ANTIPERSONNEL	26
MASSACRES	27
DISPARITIONS FORCÉES	27
DÉPLACEMENTS FORCÉS	27

L'ouverture du processus de paix en Août 2012 entre les représentants du gouvernement et ceux des FARC marque une rupture dans l'enchaînement de violence qui a été le quotidien de la Colombie depuis plus de 50 ans. Même si les négociations à La Havane progressent lentement, une dynamique nouvelle est enclenchée : la paix semble enfin possible.

En France, l'image de la Colombie est souvent ambivalente : elle intéresse tout autant qu'elle déroute. La Colombie est, en effet, un pays aux multiples facettes et qui doit relever de nombreux défis. Elle partage des caractéristiques communes à bien des émergents : taux de croissance élevé, inflation maîtrisée, ouverture internationale affirmée, diminution du nombre d'homicides comme des enlèvements crapuleux. Mais c'est aussi un pays où existent de larges zones « hors la loi », qui reste un des principaux producteurs mondiaux de drogues, et dans lequel les écarts de richesse sont parmi les plus importants au monde.

La Colombie connaît encore de fortes tensions. Au-delà des différents règlements et accords entre les parties qui permettront d'avancer vers la paix, un travail de mémoire est nécessaire afin que la société soit plus apaisée et que ce pays puisse enfin profiter pleinement de tous ses atouts. C'est le sens du travail qui est engagé par les chercheurs du Centre de la Mémoire Historique dirigé par le Professeur Gonzalo Sanchez. Nous sommes heureux de pouvoir les accompagner, lui et son équipe.

Nous avons en effet souhaité, à partir de cette traduction en français, d'une partie du rapport « ¡ Basta Ya ! », qui est disponible en format électronique, assurer sa diffusion auprès de nos compatriotes comme à l'ensemble de la communauté francophone.

Si ce travail est extrêmement rigoureux sur le plan scientifique et permet d'appréhender toute la complexité de la violence en Colombie, il n'est jamais austère ni ne désespère le lecteur : c'est un véritable hymne à la vie et à l'espoir d'un avenir meilleur.

Jean-Marc Laforêt
AMBASSADEUR DE FRANCE EN COLOMBIE

La Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH), en partenariat avec l'Ambassade de France en Colombie et le Centre National de Mémoire Historique (CNMH) colombien, se fait un devoir de faire connaître l'existence de ce Rapport en France et à la communauté francophone dans le monde.

A travers cette première version en langue française du *Discours de remise du Rapport au Président de la République de Colombie, du Prologue et des Recommandations* émises avec l'Annexe statistique, la FMSH reconnaît et salue l'effort de recherche en sciences humaines et sociales entrepris par les chercheurs du *CNMH*.

Michel Wieviorka
ADMINISTRATEUR DE LA FMSH

Nelson Vallejo-Gomez
RESPONSABLE DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE « AMÉRIQUES »

PRÉAMBULE

Le Rapport « *Basta ya ! Colombia: memorias de guerra et dignidad* » (CNMH, Bogota, 2013) est organisé autour de 20 chapitres. Il a été rédigé par le *Groupe de Mémoire Historique* et retrace 50 années de conflit armé interne en Colombie. Il rend compte avec précision de la férocité du conflit, de ses impacts et de ses conséquences sur la population civile.

Le *Groupe de Mémoire Historique* appartient au *Centre National de la Mémoire Historique* (CNMH), organisme public créé par le décret n° 4803 du 20 Décembre 2011 du Ministère colombien de la Justice et du Droit, comme prévu par l'article 146 de la Loi 1448 de 2011 qui institue la création du *Centre*, comme établissement public national, inscrit auprès du Département pour la Prospérité Nationale de la Présidence de la République de Colombie.

Le CNMH ne peut pas interférer devant la justice, car il ne dispose pas de capacité judiciaire ou de pouvoir de sanction. L'article 2 du décret statutaire précise que le CNMH a pour objet « *la réception, la récupération, la conservation (création d'un Musée de la Mémoire), la compilation et l'analyse de tout matériel documentaire, témoignages par voix orale ou tout autre moyen, relatif aux violences perpétrées à l'occasion du conflit armé colombien, à travers la réalisation de recherches, activités muséologiques, pédagogiques ou autres, de nature à contribuer à éclaircir les causes de ces phénomènes, à connaître la vérité et à contribuer à éviter à l'avenir la répétition de tels faits* ».

Le site Internet du CNMH précise que celui-ci a pour mission d'enrichir la connaissance de l'histoire politique et sociale de la Colombie, dans une vision qui œuvre pour la paix, la démocratisation et la réconciliation nationales.

Le CNMH se veut enfin une « *plateforme de promotion, d'articulation et d'inclusion des mémoires plurielles du conflit armé, en privilégiant les victimes, afin de contribuer à la réparation intégrale, à l'éclaircissement historique, à la garantie de non-répétition et à la construction d'une paix durable* ».

Le premier chapitre du rapport est consacré à la présentation des différents aspects d'une guerre souvent extrêmement violente et dont la principale victime est la population civile.

Le deuxième chapitre présente les raisons de la persistance et de la complexité du conflit armé en Colombie. Il met notamment en lumière les transformations des acteurs, les continuités et les ruptures qui ont eu lieu durant un demi-siècle d'hostilités ; les origines, les dynamiques, le développement du conflit armé ; la relation complexe entre justice et guerre.

Le troisième et le quatrième chapitres dressent un bilan des conséquences et des dommages causés par le conflit armé. On y donne la parole aux victimes elles-mêmes, à travers des récits de vies et de souffrances. Ce sont *les voix de la dignité et de la résistance* dans lesquelles on peut reconnaître une solidarité extraordinaire.

Enfin le rapport conclut par les 30 *Recommandations*, que le *Groupe de Mémoire Historique* a souhaité soumettre à la Colombie comme piliers d'une politique publique qui puisse conduire à une issue du conflit et à la réconciliation. Ces *Recommandations* concernent les droits à la vérité, à la justice, à la réparation, aux garanties de non-répétition et à la construction de la paix. Une paix qui annonce déjà l'engagement décisif de plusieurs générations de Colombiens.

DISCOURS DE REMISE OFFICIELLE DU RAPPORT GÉNÉRAL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE

Par Gonzalo Sánchez Gómez, Directeur général.

Le Rapport « *Ça suffit ! Mémoires de guerre et de dignité* » est un cahier de doléances de centaines de milliers de victimes du conflit armé interne, mais il aspire à être aussi une charte d'engagement pour la transformation du futur de la Colombie.

Le *Groupe de Mémoire historique* et le *Centre National de la Mémoire Historique* ont élaboré ce rapport et les 20 chapitres qui le composent. Il rend compte de la violence éprouvée par tant de nos compatriotes qui vivent depuis des décennies sans connaître un jour de paix dans ce pays.

Cette violence est associée à plusieurs conflits d'ordre social et politique installés depuis plusieurs décennies ; mais elle a évolué, s'est transformée, a varié dans son intensité et dans ses formes.

C'est une guerre qui a frappé de façon inégale le territoire national. C'est une guerre qui a affecté principalement des populations civiles. C'est une guerre sale qui a enfreint les lois humanitaires, en contradiction avec les objectifs sociaux et politiques dont les camps adverses se réclament.

La Loi nous demande de vous remettre ce rapport, Monsieur le Président, à vous et, à travers vous, aux victimes et à la société colombienne. Nous assumons ainsi une responsabilité

éthique et morale à la mémoire des victimes : celle d'éclaircir les faits et de rendre visible leur dimension tragique. Nous sommes ici, Monsieur le Président, avec les délégations de victimes qui témoignent de tous les cas étudiés et de cet effort pour reconstruire la cartographie de la mémoire et du conflit dans le pays : elles proviennent de Trujillo (Valle), El Salado (Carmen de Bolívar), Bahía Portete (Alta Guajira), Boyacá (Choco), Comuna 13 de Medellín, San Carlos (Antioquia), Magdalena, Montería (Córdoba), Paysans de La India (Santander), Remedios, Segovia (Antioquia), El Placer, El Tigre (Putumayo), Mampujan (Marialabaja, Bolívar), Las Brisas (San Cayetano, Bolívar), Libertad, Rincón del Mar (San Onofre, Sucre).

Les faits sont terrifiants. Entre 1985 et 2012, 220.000 personnes ont trouvé la mort. 80% d'entre elles sont des civils désarmés. La plupart ont été tués durant des massacres ou ont été assassinés. Il faut aussi rajouter les milliers de disparus, de déportés, de séquestrés, de recrutés contre leur volonté, de torturés, de victimes de mines antipersonnel comme de violence sexuelle ainsi que des millions de déplacés. Ces victimes sont silencieuses, occultées par les belligérants armés, ce sont des victimes de la banalisation de la violence et de l'indifférence de la société et des institutions à leur égard.

Les guérillas, les paramilitaires et les agents de l'État qui ont agi hors du cadre légal ont produit des formes différenciées de violence. La violence contre l'intégrité physique serait un trait distinctif de la violence paramilitaire, tandis que la violence contre la liberté et les biens caractériserait celui des guérillas. En d'autres termes, les paramilitaires assassinent davantage que les guérillas, alors que les guérilleros kidnappent plus et causent des destructions matérielles plus importantes que les paramilitaires.

La mesure et le partage des responsabilités de cette violence sur le plan national constituent des éléments majeurs pour la

recherche de la vérité et pour l'obligation de mémoire. Mais cela n'exonère pas les coupables de leurs responsabilités face aux victimes de ce conflit armé interne.

Il faut aussi souligner que, pour bien comprendre la violence, il ne suffit pas de comptabiliser le nombre des victimes ou l'importance des dégâts physiques. Il faut aussi intégrer les mécanismes d'exclusion, d'impunité, de dépouillement et de terreur qui ont constitué le quotidien de notre nation.

Il y a beaucoup de cruauté racontée dans ces pages. Mais ce rapport n'est pas un simple catalogue d'horreurs. La description de l'horreur hors de son contexte peut appeler plus à la haine et à la vengeance alors que ce rapport veut inciter au refus de la violence et à la réflexion. C'est pour cela que nous nous sommes efforcés de rendre compte de l'insertion de la violence au sein d'un tissu social et politique qui la produit et la rétro-alimente.

Les acteurs du conflit évoquent de nombreux arguments pour expliquer la rationalité de leurs agissements : certains revendiquent une idéologie, un rêve, qu'il s'agissait de réaliser au plus vite et qui nécessitait de prendre les armes afin de transformer le pays. Cela explique pourquoi ils pouvaient détruire la vie, les biens, les libertés et les valeurs qu'ils disaient défendre. Pour d'autres, il fallait remplacer un État impuissant à assurer son devoir de protection. La vengeance et la privatisation de la justice devenaient alors un projet politique disposant d'une organisation armée, qui pouvait produire un discours justicier et perpétrer des massacres et répandre la terreur dans l'ensemble du pays.

D'autres encore, dévoués agents de l'État pour la plupart, ont sacrifié jusqu'à leur propre vie au nom de leur serment constitutionnel ; ils méritent la reconnaissance de leurs concitoyens, mais ils n'ont pas pu éviter que beaucoup d'autres parmi eux utilisent des méthodes illégales pour obtenir de

l'information, pour combattre de façon irrégulière, pour employer la force de façon disproportionnée, et même pour faire disparaître ou pour tuer leurs adversaires mis hors de combat. Des membres de partis politiques, des représentants des institutions publiques et des corps constitués de la puissance publique nationale et locale, se sont soustraits à leurs responsabilités légales, et ils ont été infiltrés par le crime du narcotrafic, de la corruption ou de la para-politique. Nous devons accepter ces vérités pour que peu à peu puisse se construire une société apaisée.

Cette reconstruction de la société qui revalorise la dissension, la controverse, la différence est nécessaire. C'est l'essence de la démocratie. La démocratie actuelle doit encore s'affirmer, elle fait face à des limites et à des menaces, à une très grande polarisation, à l'exclusion, à la corruption, à l'impunité, et à des inégalités sociales qui persistent.

Si nous voulions tirer les leçons d'autres expériences traumatisantes, la première devrait être que le meilleur antidote à long terme contre la violence, c'est l'approfondissement de la démocratie et de la justice.

C'est pourquoi nous caressons l'espoir que les responsabilités que nous évoquons seront assumées par tous les acteurs impliqués dans les violations des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire, et que les recommandations proposées seront diffusées et prises en compte par les autorités publiques concernées.

La réconciliation nationale à laquelle nous aspirons tous ne peut pas être fondée sur l'occultation et la négation, mais plutôt sur l'acceptation des responsabilités aussi bien par l'État que par tous les acteurs armés impliqués. C'est à cette condition que pourra avoir lieu une véritable insertion sociale des insurgés, et que l'État retrouvera pleinement sa légitimité. C'est à partir de cet effort que les communautés

locales et régionales – la nation entière - pourront s'approprier la puissance de l'État comme une institution sécurisante et non oppressive. Aussi faut-il que les relations des citoyens entre eux, et envers l'État, soient placées sous la protection des Droits de l'Homme. C'est le fondement nécessaire à une réconciliation solide.

Nous sommes en présence d'un scénario de défis inédits. Dans le contexte d'un conflit comme celui de la Colombie, la mémoire est et restera un champ de tensions dans la société, dans les rapports de cette société avec les institutions, et c'est dans cette perspective que s'inscrit ce Rapport. Si la mémoire devient un récit hégémonique, elle se rapproche du totalitarisme. Mais quand elle reconnaît la diversité, la mémoire devient un des vecteurs les plus efficaces pour la vie en démocratie.

Mesdames et messieurs : ce Rapport est rendu public et remis à vous, Monsieur le Président, à un moment où se croisent, dirais-je de façon inattendue, les sujets du conflit, ceux de la négociation pour la paix et ceux de la mémoire. Ce contexte attire l'attention du monde sur la Colombie et fait appel aux exigences et aux transformations profondes, au sens de la mémoire, en tant que lieu où, depuis plus d'un demi-siècle de confrontation armée, les victimes expriment leurs doléances et leurs espoirs de changement.

Aujourd'hui plus que jamais en Colombie, la mémoire a un sentiment d'avenir. Ce Rapport vous accompagne vous, Monsieur le Président, dans votre pari pour la paix.

Par conséquent et en tant que contribution de mémoire pour l'avenir du pays et de la paix, je vous remets officiellement, Monsieur le Président, le Rapport ***Ça suffit ! Colombie : Mémoires de Guerre et dignité.***

PROLOGUE AU RAPPORT

Par Gonzalo Sánchez Gómez

La Colombie commence à peine à entrevoir les dimensions de sa propre tragédie. La plupart des citoyens de ce pays n'a pas encore une conscience claire de la portée et des conséquences de cette guerre interne, de ses impacts comme de ses mécanismes de reproduction. Beaucoup de Colombiens veulent continuer à voir dans la violence actuelle une simple expression de délinquance et de banditisme, et non pas une manifestation de problèmes de fond dans la configuration de notre ordre politique et social.

Le caractère invasif de la violence et sa longue durée ont empêché de reconnaître à la fois les acteurs du conflit armé et leurs logiques, mais aussi les victimes. Aussi, on a sous-estimé les problèmes politiques et sociaux qui sont à l'origine de cette violence et qui la sous-tendent. C'est pourquoi, la solution du conflit est souvent présentée en termes simplistes, comme la prétention totalitaire d'exterminer l'adversaire, ou l'illusion d'arrêter la violence sans rien changer dans la société.

Mais une lecture du conflit à partir de clés politiques peut ouvrir de nouvelles perspectives favorables à sa transformation, afin de reconnaître et de réparer la dignité des victimes de cette confrontation armée.

Durant des décennies, les victimes ont été ignorées. Les discours légitimistes sur la guerre les mentionnaient vaguement sous le nom générique de *population civile* ou sous la dénomination péjorative de « dégâts collatéraux ». Elles furent considérées comme un effet résiduel de la guerre et non pas comme le cœur du sujet pour la réguler.

La polarisation dans laquelle le conflit se déroule a miné le champ de la solidarité avec les victimes, en particulier avec celles issues du para-militarisme et très souvent soupçonnées d'avoir maille à partir avec la guérilla. Cependant, la Loi sur les Victimes a inauguré une nouvelle façon d'aborder le conflit du côté de l'État colombien et elles ont surgi comme des protagonistes importants de notre histoire.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA GUERRE ?

Le dommage fait à une victime est infligé à toute l'humanité. Mais, bien que le conflit armé ait fait des milliers de morts dans le pays, beaucoup de concitoyens le vivent comme une affaire étrangère à leur entourage et à leurs intérêts. Les victimes et les survivants supportent la violence dans de profondes et douloureuses solitudes.

Ceci explique, en partie, pourquoi la guerre devient quotidienne, pourquoi elle se déroule dans les zones rurales du pays, et pourquoi la majorité de ceux qui la subissent sont des personnes anonymes. Cette fragmentation du pays a augmenté la passivité, voire même l'indifférence de beaucoup de Colombiens.

Il est urgent de regarder au-delà de la simple contemplation des victimes. Devant la douleur d'autrui, l'indignation est importante, mais insuffisante. Il est grand temps que les habitants de ce pays comprennent que le conflit armé est le résultat de processus sociaux et politiques face auxquels il est possible et nécessaire de réagir. Aussi, faut-il entendre que la démocratisation d'une société fracturée par la guerre passe par l'intégration, de façon active, de la mémoire des victimes diverses.

Il y a des individus pour qui la mémoire demeure inscrite dans un cadre privé. Pour d'autres, la mémoire est une cause militante, transformée. Pour certains, la mémoire répond à une douleur. Enfin pour d'autres personnes, la mémoire ne peut aider à construire le futur, elle devient une forme extrême de la vengeance, ce qui équivaut, dans un scénario de haines collectives et accumulées, à nier la controverse et la possibilité de coexistence avec l'adversaire. Elle signifie la négation radicale de la démocratie.

DÉGRADATION ET RESPONSABILITÉS

Le conflit armé interne de la Colombie a débordé la seule confrontation entre les acteurs armés, comme en témoigne la haute proportion de civils affectés et les horreurs commises. Depuis le milieu des années 1990, les civils ont été considérés comme des enjeux dans le conflit.

La population civile a vécu une succession quotidienne de malheurs : assassinats prémédités, disparitions, massacres, violences sexuelles et mines antipersonnel. Les groupes armés ont aussi appris à doser la violence et la torture, pour effrayer et soumettre les populations ; la stratégie de rendre invisibles ces crimes leur a donné, jusqu'à ce jour, des résultats efficaces pour éviter d'avoir à en rendre compte devant l'opinion publique et la justice.

Au fond il s'agissait de contrôler des territoires et de s'approprier des terres, d'asseoir des fiefs électoraux, et de spolier des ressources légales ou illégales.

PLURALISME ET DISSENSION : RISQUE OU ATOUT ?

La confrontation armée contemporaine a exacerbé le sectarisme et a trouvé son expression majeure dans la guerre sale. Dans la tradition politique colombienne, l'opposition et la dissension apparaissent souvent comme des risques contre l'intégrité physique et contre l'ordre dominant, et non pas comme ce qu'elles sont en réalité : partie constituante de la délibération démocratique.

Cette culture politique est dogmatique et excluante. Elle se manifeste dans le champ politique par l'élimination de l'adversaire. C'était le programme pervers de la guerre sale.

Ces maux viennent de très loin. Les processus d'élargissement démocratique au niveau institutionnel, qui ont commencé dans les années 1980 (et dans la Constitution de 1991), n'ont pas eu lieu en même temps que la démocratisation sociale et économique. Les combines des vieux pouvoirs, l'instrumentalisation de la politique et la cooptation de l'État par des groupes armés illégaux ont torpillé ces efforts. Le résultat est donc une démocratisation sans démocratie.

L'ESSOR DE LA MÉMOIRE

La Colombie a une longue histoire de violence, mais aussi une capacité renouvelée d'y résister, dont une des manifestations les plus notoires au cours des dernières décennies est le mouvement grandissant pour la mémoire.

Le conflit armé dans ce pays va de pair avec l'augmentation des confrontations des mémoires et avec celle des plaintes publiques de justice et de réparation. L'on ne vit pas la

mémoire comme une expérience du post-conflit, mais comme un facteur explicite de dénonciation et d'affirmation des différences. C'est une expression de révolte face à la violence et à l'impunité. Grâce à cet essor, il y a en Colombie une nouvelle conscience du passé, en particulier de celui forgé par la guerre.

Ce Rapport s'inscrit dans ce contexte de mémoires vives ; il répond à une demande légale (Loi 975 sur la Justice et la Paix) qui ordonne l'élaboration d'un récit sur l'origine et l'évolution des acteurs armés illégaux. Pour ce faire, le *Groupe de Mémoire Historique* avait commencé à répondre à ce mandat, inscrit d'abord dans la *Commission Nationale de Réparation et de Réconciliation* (CNRR), puis en faisant partie du Centre National de la Mémoire Historique (CNMH), en précisant que les acteurs armés illégaux devaient être considérés non seulement comme des instruments de guerre, mais aussi comme des produits sociaux et politiques du devenir historique du pays.

Le récit fait ici cherche à rompre avec les visions qui réduisent le conflit à une histoire de bons et de méchants ; il cherche à faire la part de la complexité de ce que nous avons vécu. La société a été victime et coupable : la dénonciation, le silence, la solidarité et l'indifférence doivent être au cœur d'une réflexion collective.

Mais la prise de conscience de cette responsabilité ne peut faire basculer vers un « tous coupables ! ». La réconciliation que nous espérons tous ne peut pas se fonder sur la distorsion, l'occultation et l'oubli. L'éclaircissement de ce qui est arrivé durant la guerre constitue une obligation politique et éthique qui nous concerne tous.

Ce Rapport n'est pas une narration sur un passé lointain, mais sur une réalité ancrée dans notre présent. C'est un récit qui ne prétend pas, par conviction et par mandat légal, être

une mémoire officielle du conflit armé. Loin de vouloir s'ériger en corpus de vérités closes, il souhaite être élément de réflexion pour un débat social et politique ouvert. Le pays est dans l'attente de bâtir une mémoire légitime, dans laquelle s'incorporent explicitement les différences, les contradicteurs, leurs positions et leurs responsabilités et, en plus, la reconnaissance des victimes.

Ce Rapport est un moment, une voix : c'est le « Ça suffit ! » d'une société éprouvée par son passé, mais pleine d'espoir en son avenir.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE MÉMOIRE HISTORIQUE

Soixante ans de conflit armé ont bâti une histoire caractérisée par la violence comme méthode pour résoudre les conflits, par l'impunité des crimes et l'exclusion comme modalité de cohabitation, par le refus des droits à la vie et à la liberté, par la discrimination et l'intolérance pour traiter les différences. C'est pourquoi sont nécessaires des politiques publiques destinées à répondre à l'ampleur de ce qui est arrivé durant tant d'années de guerre.

Le Groupe de Mémoire Historique reconnaît les efforts entrepris pour créer un environnement favorable aux réparations des victimes et conduisant à la paix. Pour atteindre ses objectifs, il propose les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE MÉMOIRE HISTORIQUE

DROIT À LA VÉRITÉ

1. Que le Président de la République et d'autres fonctionnaires de l'État reconnaissent la responsabilité de l'État dans les violations des Droits de l'Homme commises dans le conflit armé interne, et qu'ils demandent pardon afin de rendre leur dignité aux victimes.
2. Préserver, protéger et permettre l'accès aux archives d'organismes de sécurité de l'État, préserver les archives d'institutions de sécurité en activité.
3. Renforcer la Commission Nationale de Recherche des Personnes Disparues pour qu'elle puisse, dans un délai raisonnable, garantir l'identification des victimes ainsi que la localisation des personnes disparues. Cette commission doit faire preuve de toute l'attention nécessaire à l'égard des familles.
4. Que les chefs des groupes armés reconnaissent devant les victimes, leurs familles et les communautés leurs responsabilités dans les violations des Droits de l'Homme, et qu'ils demandent pardon afin de rendre leur dignité aux victimes.
5. Que les membres de groupes armés illégaux contribuent à consolider un processus de transition, en livrant des informations pour faciliter la localisation des personnes disparues, la libération des personnes kidnappées, l'identification des zones piégées avec des mines antipersonnel, ainsi que celle des mineurs recrutés de force, et aussi toute autre information qui puisse favoriser l'éclaircissement de faits violents durant le conflit.

6. Que durant la réalisation d'actions de mémoire historique la dignité soit rendue aux victimes.
7. Qu'à la fin du conflit armé soit créé un mécanisme afin de permettre l'établissement de la vérité.

DROIT À LA JUSTICE

8. Dans la réalisation du Cadre juridique pour la paix, inscrit dans la Constitution politique par le Décret législatif 01 de 2012, créer des mécanismes tel qu'un Tribunal Spécial à durée déterminée qui se chargerait d'identifier et de sanctionner les différents acteurs armés impliqués dans le conflit
9. Afin de faire avancer un processus de transition qui mène à la réconciliation, il est recommandé de garantir aux coupables de délits commis à l'occasion du conflit armé, dans tous les scénarios, le droit à un procès en bonne et due forme, et de définir une politique publique qui permette la mise en place de pratiques de réhabilitation, de réinsertion et d'appui psychosocial pour faciliter leur passage à la vie civile.

DROIT À LA RÉPARATION

10. Compte tenu de l'importance des impacts psychologiques sur la population colombienne à l'occasion du conflit armé, il est recommandé aux entités compétentes de créer et de développer des *Centres Régionaux d'Attention Psychosociale*, dotés des ressources techniques et financières nécessaires, afin de garantir la réhabilitation des populations affectées par le conflit, dans une perspective différentielle.

11. Concevoir et mettre en place des mécanismes régionaux pour que les victimes soient entendues par les hauts fonctionnaires, dans une approche de construction de la mémoire historique et de recherche de la vérité. Ces témoignages devront être classés et conservés en tant que mémoire orale de la Nation.
12. Renforcer les entités chargées de mettre en place la *Politique Nationale d'Attention, d'Assistance et de Réparation Intégrale des Victimes*, et de développer notamment des *Plans Intégraux de Réparation Collective* qui peuvent générer des conditions locales vers la paix.

GARANTIES POUR NON RÉPÉTITION

13. Appeler les groupes armés illégaux à rechercher des solutions politiques à la lutte armée et à déposer les armes comme garantie fondamentale pour la construction de la paix et pour la non-répétition.
14. Appeler tous les acteurs armés à cesser sur-le-champ les pratiques diverses d'implication et de recrutement illicite d'enfants, garçons et filles, et d'adolescents.
15. Interdire dans la Constitution toute forme législative donnant délégation à des particuliers du monopole de la force publique de l'État. Aussi, il est recommandé de faire une loi qui régule la possession d'armes.
16. Appeler le Gouvernement national et les autorités locales à tenir compte, dans leurs plans et leurs budgets, des politiques publiques destinées à diminuer l'inégalité, la discrimination, la marginalisation et l'exclusion, et à garantir les réalisations effectives des droits économiques, sociaux et culturels.

17. Demander au Gouvernement national d'identifier les retours d'expériences sur des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, afin de garantir le processus de réincorporation réussi et durable à la vie civile.
18. Demander au Gouvernement national de renouer avec les processus de formation et de sélection des fonctionnaires et agents publics, afin qu'ils insistent sur les questions relatives à l'éthique publique, aux Droits de l'Homme et au service au public.
19. Instaurer un service civil alternatif au service militaire obligatoire, afin que les jeunes s'impliquent dans le programme de promotion des Droits de l'Homme et de réparation des victimes.

**RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT NATIONAL
ET AUX DÉLÉGATIONS LOCALES POUR L'ÉDUCATION
ET LA CULTURE, AUX CENTRES ÉDUCATIFS ET
UNIVERSITAIRES AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL :**

20. Promouvoir et mettre en place des campagnes concernant la pédagogie et la communication afin d'arrêter de stigmatiser les groupes qui s'occupent d'activités politiques, sociales et communautaires. Développer un message explicite dans ces programmes, campagnes et autres actions constitutionnelles portant diffusion de la thèse selon laquelle les différences et la liberté d'expression et d'idéologie sont vitales pour la consolidation de toute démocratie et qu'elles sont protégées par l'État.
21. Promouvoir et mettre en place des campagnes concernant la pédagogie et la communication afin d'arrêter de stigmatiser les groupes et communautés ethniques, et de reconnaître leur histoire, leurs caractéristiques propres et leurs apports à l'identité de la Colombie en tant que nation pluriethnique et pluriculturelle.

22. Promouvoir et mettre en œuvre des programmes et des campagnes de nature pédagogique et de communication afin de reconnaître les différentes conséquences du conflit armé sur les femmes et les hommes, dépasser la discrimination homme-femme, promouvoir de nouvelles modalités d'équité en termes de sexes et diffuser des messages qui encouragent l'égalité de genre, le respect des identités et un imaginaire de masculinité promoteur de paix.
23. Intégrer, dans les programmes et les actions, les rapports d'éclaircissement historique produits par le Groupe de Mémoire Historique, par le Centre National de la Mémoire Historique, par les organisations non-gouvernementales, par les Centres d'études et par les universités, et les intégrer aussi dans les programmes scolaires et universitaires, les projets pédagogiques, les manuels et les livres d'histoire et de sciences sociales.
24. Intégrer dans les programmes des actions de formation continue pour résoudre les conflits de façon non-violente et pour avoir des compétences en médiation.

RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

25. Le Gouvernement national et le Congrès de la République doivent proposer des réformes législatives et institutionnelles nécessaires en accord avec les objectifs de paix, de démocratie, d'inclusion sociale et d'actualisation de l'État social de droit, en accordant une attention spéciale à une approche différentielle requise par les sujets de genre, d'ethnie, d'âge et de handicap.
26. Souligner l'importance de la participation des victimes à la conception et à la mise en œuvre des politiques

publiques relatives à la réparation intégrale en tant que fondement de durabilité

27. Le Gouvernement national doit proposer des espaces de doléances et de médiation pour la résolution à l'amiable de conflits au niveau régional.
28. Le Gouvernement national doit, comme le Procureur Général de la Nation, concevoir des mécanismes pour la réforme des entités publiques, afin d'écartier les agents dont on prouve la cooptation par les acteurs illégaux armés ou leur compromission dans les violations des Droits de l'Homme. Cela a pour objectif de reconstruire la confiance et la légitimité publique, ainsi que de renforcer les institutions pour assumer les devoirs et les droits.
29. Appeler le Gouvernement national à intégrer dans la planification nationale un mécanisme pour la reconstruction intégrale des régions dévastées par la guerre, en assurant l'intervention et la présence effective de l'État social de droit.
30. Reconnaître la grande importance de la présence et de l'appui de la Coopération internationale pour surmonter le conflit armé en Colombie et pour donner une réparation intégrale aux victimes de ce conflit armé. Demander à la Coopération internationale de renforcer la coordination et la priorité dans la planification et l'aide budgétaire nationale en direction des efforts pour construire la paix.

ANNEXE AU RAPPORT : STATISTIQUES DU CONFLIT ARMÉ EN COLOMBIE

En Colombie, durant les années 1952 – 2012, le conflit armé a fait 218.094 morts dont 19% (40.787 personnes) de combattants et 81% (177.307 personnes) de civils.

KIDNAPPINGS

Durant les années 1970 – 2010, il y a eu 27.023 victimes dont 9,4% (2.541 personnes enlevées par des groupes para-militaires) et 90,6% (24.482 personnes enlevées par les Guérillas).

Les municipalités les plus touchées sont : au Nord du pays : Fundación, Valledupar, Curamaní, Aguachica, San Pablo, Ocaña, Arauca ; au Centre : Medellín, Quibdó, Bucaramanga, San Luis, Bogotá, Villavicencio ; au Sud : Cali, San Vicente del Caguan.

MINES ANTIPERSONNEL

Durant les années 1988 – 2012, il y a eu 10.189 victimes (dont 2.119 morts et 8.070 handicapés).

Les municipalités les plus touchées sont : au Nord : Tibu, Anori, Taraza , Ituango, Valdivia, Tame, San Francisco ; au Sud : Vistahermosa, San José del Guaviare, Baracocoas, Ricaurte, La Montañita, Samaniego.

MASSACRES

Durant les années 1985 – 2012, il y a eu 11.751 victimes et 1.982 cas (dont 1.166 effectués par les Groupes paramilitaires, 343 par les Guérillas, 158 par les Forces de l'ordre, 295 par des Groupes armés non-identifiés, 20 par des Groupes paramilitaires et des membres des Forces de l'ordre ou d'autres Groupes armés).

Les municipalités les plus touchées sont: au Nord : Ciénaga, Valledupar, Agustín Codazzi, El Carmen de Bolívar, Turbo, Apartado, Cúcuta ; au Centre : Remedios, Barrancabermeja, Medellín, San Carlos, Cimitarra ; au Sud : Buenaventura.

DISPARITIONS FORCÉES

Durant les années 1985 – 2012, il y a eu 25.007 victimes.

Les municipalités les plus touchées sont: au Nord : Santa Marta, Valledupar, Tibu, Turbo, Apartado, Tierralta, Cauca, Dabeiba, Puerto Berrío ; au Centre : Medellín, Taraza ; au Sud : Buenaventura, Villavicencio, Vistahermosa, San José del Guaviare.

DÉPLACEMENTS FORCÉS

Durant les années 1985 – 2012, il y a eu 5.712.506 victimes, dont 4.744.046 durant les années 1996 – 2012

Les municipalités les plus touchées sont: au Nord, Santa Marta, Fundación, Valledupar, El Carmen de Bolívar, Turbo, Apartado, Tierralta ; au Centre : Medellín, Tame, Riosucio ; au Sud : Buenaventura, San José del Guaviare, Tumaco, Puerto Asís.

